



---

**Commission économique pour l'Europe**Comité directeur des capacités  
et des normes commerciales**Groupe de travail des normes de qualité  
des produits agricoles**Section spécialisée de la normalisation  
des fruits et légumes frais

Soixante-sixième session

Genève, 30 avril-2 mai 2018

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté\***

La session se tiendra au Palais des Nations, à Genève.

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Faits notables survenus depuis la dernière session.
3. Révision des normes.
4. Modèle de présentation des normes de la CEE concernant les fruits et légumes frais.
5. Objectif 12 de développement durable et pratiques durables : Pertes alimentaires en rapport avec l'application des normes.
6. Registre des identifications symboliques.
7. Certificats électroniques de qualité pour les fruits et légumes frais.
8. Promotion et renforcement des capacités.
9. Questions diverses.
10. Travaux futurs.
11. Élection du Bureau.
12. Adoption du rapport.

---

\* Les membres des délégations qui participent aux réunions sont invités à s'inscrire en ligne, à l'adresse suivante : <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=d1afET> ou à contacter le secrétariat par courrier électronique (Stephen.Hatem@unece.org) afin d'obtenir un bulletin d'inscription. Les documents pour la réunion et des renseignements sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/ffv-66th-2018.html>.



## II. Annotations

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Les délégations adopteront l'ordre du jour.

*Document* : Ordre du jour provisoire annoté (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2018/1).

### 2. Faits notables survenus depuis la dernière session

#### a) ONU, CEE et organes subsidiaires

Le secrétariat présentera les questions découlant des travaux des Nations Unies, de la Commission économique pour l'Europe (CEE), du Comité directeur des capacités et des normes commerciales ainsi que du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) qui ont une incidence sur les travaux de la Section spécialisée.

*Document* : Rapport de la soixante-treizième session du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (ECE/CTCS/WP.7/2017/2).

#### b) Faits récents survenus dans d'autres organisations

Les représentants d'autres organisations et les délégations des pays informeront la Section spécialisée des activités de leurs mandants qui présentent un intérêt pour les travaux de la Section.

Comme il a été convenu lors de la session de 2017 du Groupe de travail, les délégations sont invitées à débattre des activités de la Commission du Codex Alimentarius présentant un intérêt pour la Section spécialisée.

### 3. Révision des normes

#### a) Agrumes

Lors de sa session de 2017, la Section spécialisée a décidé d'engager une révision complète de la norme et d'examiner les propositions, observations et contributions formulées lors des sessions de 2016 et 2017. L'idée émise en 2016 de conserver l'intégrité de la norme pour les agrumes tout en consacrant des annexes distinctes à chaque espèce pourrait servir de base à cette révision. La Section spécialisée est invitée à examiner le projet de norme révisée établi par le Rapporteur (Afrique du Sud) qui a incorporé les observations reçues en 2016 et 2017, ainsi que des propositions visant à l'aligner sur les dispositions du Codex qui diffèrent sensiblement de celles de la CEE.

*Document* : Norme révisée de la CEE-ONU pour les agrumes (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2018/3).

#### b) Cerises

Lors de sa session de 2017, la Section spécialisée a décidé d'examiner les observations présentées par la délégation belge sur la taille minimale requise pour les cerises.

*Documents* : Observations de la délégation belge sur les tolérances de calibre pour les cerises (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2018/4).

Norme de la CEE pour les cerises (FFV-13).

#### c) Pommes de terre de conservation

Lors de sa session de 2016, la Section spécialisée avait accepté la proposition de l'Inde visant à comparer le nouveau projet de norme du Codex avec la norme CEE-ONU existante pour les pommes de terre de primeur et de conservation. Le document suivant

présente une comparaison entre le projet de norme du Codex (actuellement au stade 5) et la norme de la CEE.

Des observations se rapportant uniquement à la norme de la CEE sont contenues dans un document séparé.

*Documents* : Comparaison entre la norme CEE-ONU pour les pommes de terre de primeur et de conservation et le projet de norme du Codex pour les pommes de terre de conservation (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2018/5).

Observations – Norme CEE-ONU pour les pommes de terre de primeur et de conservation (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2018/6).

Norme CEE-ONU pour les pommes de terre de primeur et de conservation (FFV-52).

**d) Raisins de table – Liste des variétés**

La Section spécialisée est invitée à examiner la liste révisée des variétés de raisins de table établie par le Rapporteur (Afrique du Sud).

*Document* : Liste révisée des variétés de raisins de table (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2018/7).

**e) Pêches et nectarines**

La Section spécialisée est invitée à examiner la proposition des États-Unis visant à réviser les dispositions relatives au calibrage dans la norme pour les pêches et nectarines.

*Document* : Proposition de révision de la norme pour les pêches et nectarines (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2018/8).

**f) Figes fraîches**

Le Rapporteur (Brésil) fera le point sur les faits nouveaux concernant le traitement de la pellicule blanche qui recouvre les figes fraîches et sa compatibilité avec la caractéristique minimale « propre ».

**g) Autres normes**

En fonction des demandes formulées par les délégations, la Section spécialisée pourrait souhaiter examiner d'autres normes ainsi que des points ayant une incidence sur les travaux de la CEE en raison de décisions prises en 2017 par le Comité du Codex sur les fruits et légumes frais.

**4. Modèle de présentation des normes de la CEE concernant les fruits et légumes frais**

Lors de sa session de 2017, la Section spécialisée a décidé de continuer à examiner la possibilité de simplifier les dispositions relatives aux tolérances et à leur application. Afin de fournir une base de discussion, la délégation des États-Unis d'Amérique fera une présentation détaillée du sujet et celle de l'Allemagne expliquera, photographies à l'appui, comment les directives de l'OCDE relatives à l'inspection aident à déterminer les tolérances.

La Section spécialisée est en outre invitée à envisager d'ajouter l'indication de l'importateur ou du vendeur dans la partie des dispositions concernant le marquage relatif à l'identification (section VI.A), ainsi que d'examiner les points susceptibles d'avoir une incidence sur les travaux de la CEE en raison des décisions prises en octobre 2017 par le Comité du Codex sur les fruits et légumes frais.

*Document* : Modèle de présentation des normes de la CEE concernant les fruits et légumes frais.

## **5. Objectif 12 de développement durable et pratiques durables : Pertes alimentaires en rapport avec l'application des normes**

Lors de sa session de 2017, la Section spécialisée a décidé de commencer à travailler à un projet de critères de qualité minimums. La délégation allemande soumettra une première ébauche pour examen et discussion par la Section spécialisée.

La Section spécialisée a également commencé à élaborer un code de bonne pratique pour contribuer à orienter et à garantir la qualité tout au long de la chaîne de commercialisation et d'approvisionnement. La délégation suédoise – qui préside le groupe de travail – présentera une première ébauche pour examen.

*Documents* : Projet de critères de qualité minimums (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2018/9).

Projet de code de bonne pratique (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2018/10).

## **6. Registre des identifications symboliques**

Le secrétariat fera le point sur le registre des identifications symboliques établi au début de 2018 après son adoption par la session de novembre 2017 du Groupe de travail.

## **7. Certificats électroniques de qualité pour les fruits et légumes frais**

Le secrétariat informera la Section spécialisée des progrès réalisés dans le domaine des certificats électroniques de qualité ainsi qu'en matière de collaboration avec le groupe pertinent du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) qui avait été approché lors du Forum de ce centre en septembre 2017 à Rome, en Italie.

## **8. Promotion et renforcement des capacités**

Les délégations et le secrétariat échangeront des informations concernant leurs activités de promotion et de renforcement des capacités ainsi que des nouvelles activités et formations prévues.

## **9. Questions diverses**

Toute autre question présentant un intérêt pour les travaux de la Section spécialisée peut être examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

## **10. Travaux futurs**

La Section spécialisée débattrait de ses travaux futurs.

## **11. Élection du Bureau**

La Section spécialisée élira un président et un vice-président. À sa soixante-cinquième session, elle avait élu M<sup>me</sup> Ulrike Bickelmann (Allemagne) Présidente et M<sup>me</sup> Kristina Mattsson (Suède) Vice-Présidente.

## **12. Adoption du rapport**

La Section spécialisée adoptera le rapport de la session.

### III. Calendrier provisoire

Lundi 30 avril	10 h 00-13 h 00	Réunions du Groupe de travail (sans interprétation)
Lundi 30 avril	15 h 00-18 h 00	Points 1 à 3
Mardi 1 <sup>er</sup> mai	10 h 00-13 h 00	Points 3 à 5
	15 h 00-18 h 00	Points 5 à 9
Mercredi 2 mai	10 h 00-13 h 00	Points 10 à 12